AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3962
FR0000125346-FS1099

29 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INGENICO hors marché, dans le cadre des activités de négociation du déclarant, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action INGENICO au sens de l'article précité.